Projet de loi de finances 2017

des priorités nécessaires mais un scénario de croissance incertain

Le projet de loi de finances prévoit 381 milliards d'euros de dépenses soit, 4 milliards de plus que celui de 2016.
Les recettes annoncées devraient augmenter à 307 milliards (301 milliards en 2016), avec, notamment, une hausse des rentrées de TVA de 4,4 milliards d'euros

'UNSA a bien noté que ce projet de loi de finances est basé sur un scénario de croissance incertain (1,5% alors que l'OCDE annonce des prévisions de 1,3%) et un déficit public ramené à 2,7% du PIB pour être conforme aux engagements du Pacte de stabilité et de croissance Européen des Etats membres de la zone euro (être sous la barre des 3% de déficit du PIB).

Cette question ne pose pas que le problème de la responsabilité de l'État. L'Europe, mais aussi les entreprises et le système bancaire, en sont des parties prenantes tout aussi essentielles.

Pour l'UNSA, notre pays aurait besoin d'un véritable pacte de croissance en-



gageant tous les acteurs autour d'un nouveau modèle de développement. C'est autour de lui que devraient être construites les lois de finances. Plus que celui sur les détails de techniques budgétaires, l'UNSA souhaite que ce débat fondamental soit bien central dans la future campagne présidentielle.

Une concentration de la hausse des dépenses sur le budget de l'emploi et de la formation

Les chiffres indiqués dans le projet de loi de finances pour 2017, en matière de dispositifs « emploi-formation-orientation » (EFOP), correspondent aux grandes orientations décidées et poursuivies depuis 2013, dans le cadre

de la politique de sécurisation des parcours professionnels.

L'UNSA adhère pleinement aux choix effectués, en particulier l'effort significatif, en direction des publics les plus fragilisés, visant prioritairement les chômeurs et les jeunes peu ou pas qualifiés, ainsi que les personnes en situation de handicap. La question de l'inclusion sociale et d'équité doit être effective dans tous les territoires.

L'augmentation conséquente du budget 2017 alloué à la formation des demandeurs d'emploi s'inscrit dans une volonté d'élargir le volume de chômeurs en mesure de se former, en fonction des besoins identifiés dans les bassins d'emploi dans une logique de GPEC territoriale.

CICE et pacte de Responsabilité

Un allègement supplémentaire destiné aux entreprises de 3,3 milliards d'euros sur les 5 milliards prévus.

L'UNSA attend une traduction concrète en termes de création d'emplois, les marges des entreprises ayant été restaurées. Encore une fois, la question de la négociation sur l'utilisation de ces marges générées par

Chaque année, le gouvernement présente à l'automne le projet de budget de la France pour l'année suivante rassemblant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'État. Le projet de loi de finances (PLF) propose la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État selon un équilibre économique et financier déterminé.



des fonds publics est bien centrale.

Contrats aidés, aides à l'embauche, apprentis et formation :

L'enveloppe de 2,4 Md€ consacrée en 2017 aux 280 000 contrats aidés (CUI et emplois d'avenir) permettra de poursuivre la démarche engagée en vue de leur garantir une meilleure insertion professionnelle.

L'aide à l'embauche pour les PME dans le cadre du plan d'urgence est prolongé en 2017, l'insertion par l'activité économique sera dotée d'un budget légèrement augmenté à 1,18 milliards d'euros pour financer 88 500 aides au poste.

Le plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi bénéficiera d'un budget de 200 millions d'euros en 2017. Le PLF acte aussi la création d'un fonds de concours de 350 millions d'euros dont les modalités d'alimentation restent à définir.

Ce plan destiné aux chômeurs cible aussi en priorité les actifs peu ou pas qualifiés, dynamisant la gouvernance quadripartite régionale de l'emploi, de la formation et l'orientation professionnelles. Une seule Région a choisi, pour des raisons idéologiques, de ne pas s'inscrire dans cette démarche, la Région Auvergne Rhône Alpes (AURA).

Garantie jeunes

Pour sécuriser les parcours, l'UNSA approuve la généralisation de la « Garantie jeunes », expérimentée depuis plusieurs mois dans certains départements, afin de permettre à 150 000 nouveaux jeunes précaires d'en bénéficier.

Dans le cadre de la création du compte personnel d'activité (CPA), le budget 2017 prévoit de reconduire l'abondement de 100 heures du compte personnel de formation (CPF) des demandeurs d'emploi. Cet effort conséquent maintenu, facilite le financement des actions de formation et de VAE proposées localement à ces publics.

Retenue à la source

Le PLF 2017 fait entrer en vigueur la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu, au 1^{er} janvier 2018.

L'UNSA rappelle que celle-ci n'est qu'une modalité de recouvrement de l'impôt. Le très complexe système fiscal français ne s'en trouvera en rien simplifié. Pour l'UNSA, une réelle refonte de la fiscalité reste donc à l'ordre du jour.

Réforme des minima sociaux

Porté par l'article 49 du projet de loi de finances, la réforme des minima sociaux a vocation à harmoniser et simplifier un ensemble de minima sociaux en prémices à une réforme plus globale.

Les orientations présentées tirent les conséquences de la création de la prime d'activité en limitant le cumul entre revenus de remplacement et revenus d'activité et s'inscrivent dans la perspective du rapport Sirugue (avril 2016) visant à la mise en place d'une couverture « socle ».

De nouvelles modalités de calcul du RSA sont introduites pour garantir le même montant sur les 3 mois du trimestre de droit. Cet effet figé est déjà appliqué pour le calcul de la prime d'activité, facilitant ainsi la gestion de cette

prestation et donnant une plus grande lisibilité pour le bénéficiaire.

Ce projet de loi s'attache également à faciliter l'accès à la prime d'activité pour les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique pour les personnes en fin de droit de chômage.

Autres modalités prévues : l'articulation entre l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et la simplification des démarches pour les bénéficiaires d'AAH ayant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80% pour faire valoir leurs droits à l'âge légal d'admission à la retraite. Quatre des dix minima sociaux font l'objet de mesures de simplification avec comme objectif à terme de créer une « couverture socle » plus lisible.

L'UNSA souscrit à cette orientation. Mais cette « couverture socle » doit agir sur la lutte contre la pauvreté, l'ouverture des droits dès l'âge de 18 ans accompagnée d'un plan d'insertion professionnelle et d'un plan de soutien pour vivre dignement pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

Fonction Publique

Dernier budget du mandat, le PLF 2017 est marqué par une grande continuité dans les choix opérés en 2012, même si le dogme du zéro fonctionnaire de plus à l'État a vécu. Les redéploiements opérés conduisent à des choix dans les missions et pèsent sur le quotidien.

Les efforts en matière de sécurité, notamment, conduisent à 13847 créations nettes.

Les ministères dits prioritaires sont les mieux traités. A l'Éducation nationale la promesse des 60 000 créations a été tenue. Les 1746 emplois nouveaux dans la mission sécurité portent à 6209 les créations depuis 2012 mais n'effacent pas les 12 000 suppressions du quinquennat précédent. La Justice disposera également de 2100 emplois supplémentaires. En revanche, à la Défense face aux

enjeux de sécurité, les suppressions programmées depuis dix ans ont été abandonnées au profit de 464 emplois supplémentaires.

A l'inverse, le ministère du Logement perd à nouveau 150 postes portant à plus de 17% le nombre des emplois supprimés en 5 ans. De même, au ministère de l'Environnement la facture est de 500 postes et de -10% de l'ensemble du personnel depuis 2012. Les ministères de l'Économie et des Finances, du Travail auront quant à eux perdu 8% du total de leurs emplois. Aujourd'hui ce sont les missions qui en pâtissent et tout particulièrement l'échelon territorial.

Les revalorisations prévues dans le cadre de PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et l'augmentation de la valeur du point sont financées.